



# Présentation des Prix de l'innovation FEEP 2024

Les écoles membres de la Fédération des établissements d'enseignement privés se démarquent par la réussite de leurs élèves et par la qualité de l'enseignement et des services offerts aux élèves et à leurs familles. C'est aussi un milieu qui se distingue par des innovations qui se répercutent sur l'ensemble du système d'éducation québécois. Pour mieux faire connaître ces initiatives des écoles privées, la FEEP est fière de présenter les Prix de l'innovation 2023.

Depuis 2017, ces prix sont remis annuellement dans le cadre d'une soirée gala qui se tient le premier mercredi de mai, en marge de l'assemblée générale de la FEEP.

## Objectifs

- Fournir aux écoles innovantes une occasion de mettre leur expertise en valeur.
- Renforcer la culture d'innovation de l'enseignement privé.
- Documenter l'innovation et diffuser les initiatives aux autres écoles privées, à l'ensemble du milieu de l'éducation et au grand public.

## Avantages de participer

- Valorisation du personnel.
- Partage d'expertise.
- Visibilité – [innovereducation.com](http://innovereducation.com), réseaux sociaux, relations médias.
- Certificat encadré et sceau électronique aux finalistes et aux gagnants.
- Chèque de 750 \$ aux gagnants de chaque catégorie, grâce aux partenaires de la FEEP.

## Règles des Prix de l'innovation

- Seules les candidatures reçues avant le **23 février 2024 à 17 h** sont admissibles.
- **Une école peut soumettre une seule candidature par catégorie et un total de trois candidatures. Elle peut être finaliste dans différentes catégories, mais ne peut gagner plus d'un prix annuellement.**
- **Une école remportant le prix dans une catégorie ne pourra gagner le prix dans cette catégorie pour les trois années suivantes.**



## Onze catégories pour l'édition 2024

### **1 – Innovation pédagogique – Projet école - Préscolaire-primaire**

### **2 – Innovation pédagogique – Projet école - Secondaire**

Ces catégories regroupent les projets d'écoles qui visent la bonification des apprentissages de tous les élèves de l'école ou de tous les élèves d'un cycle ou d'un niveau.

Comme l'indique le Conseil supérieur de l'éducation (CSÉ, 2006), l'innovation en éducation doit avoir pour but premier la réussite de l'élève et cette réussite doit toucher tous les aspects du développement de la personne. On peut donc retenir la définition suivante : « l'innovation en éducation est un processus délibéré de transformation des pratiques par l'introduction d'une nouveauté curriculaire, pédagogique ou organisationnelle qui fait l'objet d'une dissémination et qui vise l'amélioration durable de la réussite éducative des élèves » (p. 26).

**Pour consulter la définition de l'innovation pédagogique et le tableau qui résume les critères pour évaluer l'innovation pédagogique, cliquez [ICI](#)**

### **3 – Innovation pédagogique – Projet classe – Préscolaire-primaire**

### **4 – Innovation pédagogique – Projet classe – Secondaire**

Ces catégories regroupent les initiatives d'enseignant.e.s dans leur classe. Les innovations présentées dans cette catégorie sont l'initiative d'un ou de quelques enseignant.e.s. et vont toucher une ou quelques classes de l'école.

Comme l'indique le Conseil supérieur de l'éducation (CSÉ, 2006), l'innovation en éducation doit avoir pour but premier la réussite de l'élève et cette réussite doit toucher tous les aspects du développement de la personne. On peut donc retenir la définition suivante : « l'innovation en éducation est un processus délibéré de transformation des pratiques par l'introduction d'une nouveauté curriculaire, pédagogique ou organisationnelle qui fait l'objet d'une dissémination et qui vise l'amélioration durable de la réussite éducative des élèves » (p. 26).

**Pour consulter la définition de l'innovation pédagogique et le tableau qui résume les critères pour évaluer l'innovation pédagogique, cliquez [ICI](#)**



## **5 – Soutien aux élèves ayant des défis particuliers dans les écoles régulières – Préscolaire-primaire**

## **6 – Soutien aux élèves ayant des défis particuliers dans les écoles régulières – Secondaire**

Ces catégories regroupent les projets d'écoles régulières préscolaires et primaires ou secondaires visant à fournir des conditions pour favoriser la réussite et le développement du plein potentiel d'élèves ayant un défi particulier, qu'il s'agisse d'un handicap, des troubles d'apprentissages ou de douance.

Nous porterons une attention particulière aux initiatives qui mobilisent l'ensemble de l'équipe-école (direction, enseignants et personnel des services complémentaires, etc.) et qui font une différence au niveau de plaisir d'apprendre pour les élèves présentant des défis particuliers.

## **7 – Innovation pédagogique – Écoles spécialisées en adaptation scolaire**

Cette catégorie regroupe les projets d'écoles préscolaires, primaires et secondaires spécialisées en adaptation scolaire visant à fournir des conditions pour favoriser la réussite et le développement du plein potentiel d'élèves ayant un défi particulier, qu'il s'agisse d'un handicap, des troubles d'apprentissages ou d'adaptation ou de douance.

Comme l'indique le Conseil supérieur de l'éducation (CSÉ, 2006), l'innovation en éducation doit avoir pour but premier la réussite de l'élève et cette réussite doit toucher tous les aspects du développement de la personne. On peut donc retenir la définition suivante : « l'innovation en éducation est un processus délibéré de transformation des pratiques par l'introduction d'une nouveauté curriculaire, pédagogique ou organisationnelle qui fait l'objet d'une dissémination et qui vise l'amélioration durable de la réussite éducative des élèves » (p. 26).

## **8 – Innovation – Collaboration entre les écoles**

Cette catégorie regroupe les initiatives qui visent à réunir deux écoles ou plus autour d'une initiative commune, qu'il s'agisse d'un projet qui vise les élèves, les membres du personnel ou toute la communauté des écoles concernées.

La recherche est claire : les meilleurs systèmes éducatifs au monde sont constitués d'établissements autonomes mis en réseau. L'autonomie offre l'agilité, le réseau offre la force du nombre, de la collaboration et de la diversité. La Fédération a fait de la collaboration entre les écoles une des 8 priorités de sa planification stratégique et souhaite documenter et souligner ces initiatives.

## **9 – Innovation – Développement professionnel**

Cette catégorie vise à reconnaître les initiatives d'écoles qui soutiennent le développement professionnel des membres de leur personnel et qui ont adopté des approches novatrices à cet égard.

Le monde dans lequel l'école et le personnel enseignant évoluent exige des adaptations constantes, d'où la nécessité de d'assurer le développement professionnel de ses employés. Qu'il s'agisse d'aspects pédagogiques ou technologiques, de bien-être, de santé mentale, d'inclusion ou autres, quelles sont les initiatives innovantes mises en place dans le milieu afin de soutenir la formation continue?

## **10 – Innovation – Bien-être des élèves**

Cette catégorie regroupe les projets visant le mieux-être des élèves. Elle englobe aussi bien des initiatives qui visent à diminuer le stress et l'anxiété chez les jeunes, à les amener à bouger davantage, à bien s'alimenter, à passer du temps à l'extérieur ou encore à prévenir des comportements à risque.

La réussite éducative ne peut se définir uniquement que par l'obtention d'un diplôme. Une des composantes essentielles d'une bonne éducation inclus aussi l'adoption de saines habitudes de vie, tant sur le plan physique que psychologique. Quelles sont les initiatives innovantes de votre école pour soutenir la santé des jeunes ?

## **11 – Innovation – Bien-être du personnel**



Cette catégorie regroupe les projets visant le mieux-être du personnel. Elle englobe les initiatives qui visent par exemple la santé physique et mentale, la reconnaissance, l'insertion professionnelle des nouveaux membres du personnel, l'entraide et le maintien d'un climat sain, agréable et stimulant.

## Pourquoi participer ?

- Tous les projets mis en candidature bénéficient d'une visibilité sur les différentes plateformes de la Fédération.
- Les initiatives retenues ont une page sur le site [www.innovereneducation.com](http://www.innovereneducation.com). Ces pages sont référencées pour un maximum de visibilité.
- Les finalistes et les gagnants de chaque catégorie reçoivent un certificat qui peut être affiché dans leur établissement.
- Les finalistes et les gagnants de chaque catégorie reçoivent un sceau, en format JPEG, qu'ils peuvent afficher sur leur site Internet et leurs différents outils de communication.

## Matériel à fournir



Pour soumettre une candidature, vous devez remplir le formulaire informatisé et fournir du matériel visuel.

**Ce matériel doit être acheminé à l'adresse [PrixInnovation@feep.qc.ca](mailto:PrixInnovation@feep.qc.ca) avant le 23 février 2024 à 17 h**

1. Deux (2) photos de **haute résolution** (maximum 10 Mo) avec droit de diffusion grand public
2. Choisir une des trois options suivantes :

**1<sup>er</sup> choix** : Lien vers une vidéo (3 minutes maximum) Lien vers une page de votre site Internet qui décrit et illustre le projet. Cette vidéo peut être hébergée sur votre site Internet, *YouTube* ou *Vimeo*. **Notez que les vidéos hébergées sur Google Drive ne sont pas acceptées. Ne pas envoyer de vidéo directement, envoyez simplement un lien. La vidéo doit être disponible pour une durée indéterminée.**

ou

**2<sup>e</sup> choix** : Une présentation PowerPoint d'un maximum de 16 pages est aussi acceptée . À noter : il est possible de produire une vidéo à partir d'un PowerPoint en utilisant le convertisseur intégré au logiciel, vous pouvez même y ajouter des commentaires.

ou

**3<sup>e</sup> choix** : Lien vers une page de votre site Internet qui décrit et illustre le projet

**L'école est responsable de s'assurer d'avoir les autorisations de toutes les personnes qui figurent sur les photos ou la vidéo, puisque ce matériel pourrait être diffusé sur diverses plateformes.**

## Description du processus d'évaluation

- L'évaluation des candidatures est faite par un jury, formé d'experts indépendants, selon des critères d'évaluation préétablis. **Seules les trois premières minutes des vidéos sont prises en considération par le jury.**
- Des finalistes sont déterminés pour chacune des catégories. Les finalistes seront annoncés le 22 mars 2023.
- **Les finalistes sont invités à une visioconférence de 10 minutes dans la période du 8 au 10 avril pour présenter leur projet et répondre aux questions des membres du jury (5 minutes de présentation et 5 minutes de questions-réponses)**



- Ceux et celles qui le souhaitent ont accès à un webinaire de deux heures pour préparer cette présentation dans la semaine du 25 mars. Les dates seront annoncées dans le courriel envoyé pour annoncer les finalistes.
- Le jury a la possibilité de déterminer un prix « Coup de cœur » pour une initiative qui se démarque, mais qui n'a pas remporté le Prix dans sa catégorie.

## Critères d'évaluation des candidatures

L'évaluation de chaque dossier est effectuée en fonction des quatre critères et de la pondération suivante :

- Originalité du projet dans la démarche et dans ses résultats : 60 %
- Mobilisation des différents acteurs pour l'atteinte des objectifs : 30 %
- Qualité du français : 10 %

## Dates importantes



- Début de la période de mise en candidature : 30 septembre 2023
- Fin de la période de mise en candidature : **23 février 2024, à 17 h**
- Annonce des finalistes : 19 mars 2024
- Webinaire pour les finalistes (visio) : semaine du 25 mars *date à préciser*
- Dévoilement des gagnants lors du Gala des Prix de l'innovation de la FEEP, le 1er mai 2024. Le Gala se tiendra l'Assemblée nationale, la veille de l'Assemblée générale de la Fédération.

Pour consulter le site Internet des Prix de l'Innovation qui présente les projets présentés au cours des années précédentes, cliquez [ICI](#).

**Pour accéder au formulaire de mise en candidature, cliquez [ici](#).**



## Formulaire de mise en candidature 2024

Seules les candidatures reçues avant le **23 février 2024 à 17 h** sont admissibles.

Le formulaire doit être rempli en ligne et les documents à fournir indiqués à la section 3 doivent être acheminés à la Fédération avant le **23 février à 17 h** à l'adresse [PrixInnovation@feep.qc.ca](mailto: PrixInnovation@feep.qc.ca)

### 1. Information générale

Titre du projet :

Nom de l'école ou des écoles :

Nombre d'élèves participants :

Municipalité ou arrondissement :

Nom du ou des chargés de projet :

Titre du ou des chargés de projet :

Ordre d'enseignement concerné – [Vous pouvez cocher plus d'une catégorie](#)

- Préscolaire
- Primaire
- Secondaire
- Adaptation scolaire



## Catégories pour l'édition 2024 – **Vous devez cocher une seule catégorie.**

### **1 – Innovation pédagogique – Projet école - Préscolaire-primaire**

### **2 – Innovation pédagogique – Projet école - Secondaire**

Ces catégories regroupent les projets d'écoles qui visent la bonification des apprentissages de tous les élèves de l'école ou de tous les élèves d'un cycle.

Comme l'indique le Conseil supérieur de l'éducation (CSÉ, 2006), l'innovation en éducation doit avoir pour but premier la réussite de l'élève et cette réussite doit toucher tous les aspects du développement de la personne. On peut donc retenir la définition suivante : « l'innovation en éducation est un processus délibéré de transformation des pratiques par l'introduction d'une nouveauté curriculaire, pédagogique ou organisationnelle qui fait l'objet d'une dissémination et qui vise l'amélioration durable de la réussite éducative des élèves » (p. 26).

Pour consulter le tableau qui résume les critères pour évaluer l'innovation pédagogique à la page 3 de présentation des Prix de l'innovation, [cliquer ICI](#).

### **3 – Innovation pédagogique – Projet classe – Préscolaire-primaire**

### **4 – Innovation pédagogique – Projet classe – Secondaire**

Cette catégorie regroupe les initiatives du personnel enseignant dans leur classe ou spécifique à un groupe d'élèves de l'école. Les innovations présentées dans cette catégorie sont des projets qui touchent une ou quelques classes de l'école.

Comme l'indique le Conseil supérieur de l'éducation (CSÉ, 2006), l'innovation en éducation doit avoir pour but premier la réussite de l'élève et cette réussite doit toucher tous les aspects du développement de la personne. On peut donc retenir la définition suivante : « l'innovation en éducation est un processus délibéré de transformation des pratiques par l'introduction d'une nouveauté curriculaire, pédagogique ou organisationnelle qui fait l'objet d'une dissémination et qui vise l'amélioration durable de la réussite éducative des élèves » (p. 26).

Pour consulter le tableau qui résume les critères pour évaluer l'innovation pédagogique à la page 3 de présentation des Prix de l'innovation, [cliquer ICI](#).

### **5 – Soutien aux élèves ayant des défis particuliers dans les écoles régulières – Préscolaire-primaire**

### **6 – Soutien aux élèves ayant des défis particuliers dans les écoles régulières – Secondaire**

Cette catégorie regroupe les projets d'écoles régulières visant à fournir des conditions pour favoriser la réussite et le développement du plein potentiel d'élèves ayant un défi particulier, qu'il s'agisse d'un handicap, des troubles d'apprentissages ou de douance.

Nous porterons une attention particulière aux initiatives qui mobilisent l'ensemble de l'équipe-école (direction, enseignants et personnel des services complémentaires, etc.) et qui font une différence au niveau de plaisir d'apprendre pour les élèves présentant des défis particuliers.

### **7 – Innovation pédagogique – Écoles spécialisées en adaptation scolaire**

Cette catégorie regroupe les projets d'écoles préscolaires, primaires et secondaires spécialisées en adaptation scolaire visant à fournir des conditions pour favoriser la réussite et le développement du plein potentiel d'élèves ayant un défi particulier, qu'il s'agisse d'un handicap, des troubles d'apprentissages ou d'adaptation ou de douance.

Comme l'indique le Conseil supérieur de l'éducation (CSÉ, 2006), l'innovation en éducation doit avoir pour but premier la réussite de l'élève et cette réussite doit toucher tous les aspects du développement de la personne. On peut donc retenir la définition suivante : « l'innovation en éducation est un processus délibéré de transformation des pratiques par l'introduction d'une nouveauté curriculaire, pédagogique ou organisationnelle qui fait l'objet d'une dissémination et qui vise l'amélioration durable de la réussite éducative des élèves » (p. 26).

## **8 – Innovation – Collaboration entre les écoles**

Cette catégorie regroupe les initiatives qui visent à réunir deux écoles ou plus autour d'une initiative commune, qu'il s'agisse d'un projet qui vise les élèves, les membres du personnel ou toute la communauté des écoles concernées.

La recherche est claire : les meilleurs systèmes éducatifs au monde sont constitués d'établissements autonomes mis en réseau. L'autonomie offre l'agilité, le réseau offre la force du nombre, de la collaboration et de la diversité. La Fédération a fait de la collaboration entre les écoles une des 8 priorités de sa planification stratégique et souhaite documenter et souligner ces initiatives.

## **9 – Innovation – Développement professionnel**

Cette catégorie vise à reconnaître les initiatives d'écoles qui soutiennent le développement professionnel des membres de leur personnel et qui ont adopté des approches novatrices à cet égard.

Le monde dans lequel l'école et le personnel enseignant évoluent exige des adaptations constantes, d'où la nécessité d'assurer le développement professionnel de ses employés. Qu'il s'agisse d'aspects pédagogiques ou technologiques, de bien-être, de santé mentale, d'inclusion ou autres, quelles sont les initiatives innovantes mises en place dans le milieu afin de soutenir la formation continue?

## **10 – Innovation – Bien-être des élèves**

Cette catégorie regroupe les projets visant le mieux-être des élèves. Elle englobe aussi bien des initiatives qui visent à diminuer le stress et l'anxiété chez les jeunes, à les amener à bouger davantage, à bien s'alimenter, à passer du temps à l'extérieur ou encore à prévenir des comportements à risque.

La réussite éducative ne peut se définir uniquement que par l'obtention d'un diplôme. Une des composantes essentielles d'une bonne éducation inclut aussi l'adoption de saines habitudes de vie, tant sur le plan physique que psychologique. Quelles sont les initiatives innovantes de votre école pour soutenir la santé des jeunes, des membres de votre personnel et de votre communauté ?

## **11 – Innovation – Bien-être du personnel**

Cette catégorie regroupe les projets visant le mieux-être du personnel. Elle englobe les initiatives qui visent par exemple la santé physique et mentale, la reconnaissance, l'accueil et l'intégration professionnelle des nouveaux membres du personnel, l'entraide et le maintien d'un climat sain, agréable et stimulant.

## 2. Dossier de candidature

**Veillez noter que la qualité du français fait partie des critères d'évaluation des dossiers de mise en candidature**

O  
u

**Le document doit contenir les informations suivantes :**

- Nom du projet
- Objectif du projet
- Date de début et date de fin (réel ou prévu) du projet
- Qui a amorcé et développé le projet
- Description du projet
- Principaux acteurs impliqués
- Étapes de réalisation
- Résultats observés

**Décrivez votre projet** (maximum 3 000 caractères, incluant les espaces)

### 3. Matériel pour illustrer le projet

Ce matériel doit être acheminé à l'adresse [PrixInnovation@feep.qc.ca](mailto:PrixInnovation@feep.qc.ca) avant le **23 février 2024 à 17 h**

1. Deux (2) photos de haute résolution (maximum 10 Mo) avec droit de diffusion grand public
2. Choisir une des trois options suivantes :

**1<sup>er</sup> choix** : Lien vers une vidéo (3 minutes maximum). Cette vidéo peut être hébergée sur votre site Internet, *YouTube* ou *Vimeo*. **Notez que les vidéos hébergées sur Google Drive ne sont pas acceptées. Ne pas envoyer de vidéo directement, envoyez simplement un lien. La vidéo doit être disponible pour une durée indéterminée.**

**ou**

**2<sup>e</sup> choix** : Une présentation PowerPoint d'un maximum de 16 pages est aussi acceptée. À noter : il est possible de produire une vidéo à partir d'un PowerPoint en utilisant le convertisseur intégré au logiciel, vous pouvez même y ajouter des commentaires.

**ou**

**3<sup>e</sup> choix** : Lien vers une page de votre site Internet qui présente et illustre le projet.

Cette vidéo peut être hébergée sur votre site Internet, *YouTube* ou *Vimeo*. **Notez que les vidéos hébergées sur Google Drive ne sont pas acceptées. Ne pas envoyer de vidéo directement, envoyez simplement un lien. La vidéo doit être disponible pour une durée indéterminée.**

**L'école est responsable de s'assurer d'avoir les autorisations de toutes les personnes qui participent à la vidéo, puisque les vidéos seront diffusées sur diverses plateformes.**

### 4. Suivi de votre dossier de mise en candidature

Vous recevrez un courriel de confirmation dans les heures suivant votre envoi. Si vous ne recevez pas de courriel de confirmation, merci de communiquer avec Chantal Loiselle au 514 381-8891, poste 363.

**La période de mise en candidature est jusqu'au, 23 février 2024 à 17 h. Seules les candidatures complètes reçues à ce moment seront admissibles.**